



LES ASSURANCES ? OUVREZ-MOI !



LETTRES *en* MAIN



Chambre
de la sécurité
financière

MEMBRE DE LA CSF

Québec 


ACEF
de l'Est de Montréal

LES ASSURANCES

C'est toujours la même histoire. On l'entend bien trop souvent! On la voit même au journal télévisé.

Un homme et une femme portent une couverture sur leurs épaules. Un feu a détruit leur appartement. Ils pleurent parce qu'ils ont tout perdu.

Pourquoi?

Parce qu'ils n'étaient pas assurés. Ils croyaient que les assurances, ce n'était pas pour eux!

Il faut les comprendre. Ce n'est pas facile de lire un contrat d'assurance. C'est pourquoi ce petit document explique de façon simple ce qu'il faut savoir sur les assurances.

UN PEU D'HISTOIRE

Pourquoi les êtres humains ont-ils inventé les assurances? Depuis toujours, le but d'une assurance, c'est de se protéger d'un risque.

Il y a environ 4000 ans, le commerce par bateau devient important. Pour s'assurer de ne pas perdre tout leur argent, les marchands font affaire avec un homme très riche. Si le bateau revient, ils leur paient une commission. Si le bateau est perdu en mer, c'est l'homme riche qui perd tout.

En 1666, un grand incendie détruit plus de 13 000 bâtiments dans la ville de Londres. Par la suite, on n'assure plus seulement les bateaux, mais aussi les maisons et les biens personnels. C'est la naissance des assurances modernes!

Vous avez un problème? Vous ne comprenez pas quelque chose?
Appelez le **Bureau d'assurance du Canada** : 1 877 288-4321

Un peu de vocabulaire

Prime : Montant que l'on paie pour être assuré.

Franchise : Montant que l'on doit déboursier avant que l'assureur ne commence à payer.

Police : Contrat d'assurance.

Couverture : Protection offerte par l'assurance.

Agent : Personne qui vend les assurances pour une compagnie.

Valeur à neuf : les biens ne perdent pas leur valeur à cause du temps ou de l'usure. (Ces primes sont évidemment plus chères.)

LES ASSURANCES PRIVÉES

Il existe deux grands domaines : les assurances de personnes et les assurances de dommages.

Les assurances de personnes

Les contrats d'assurance de personnes se ressemblent souvent. Si vous faites une réclamation dans les deux premières années, l'assureur va étudier en détail votre dossier médical des cinq dernières années ou même davantage. Si la réclamation est liée à un problème de santé qui existait avant le début de l'assurance et qui n'a pas été déclaré, l'assureur ne paiera pas. De plus, l'assurance pourrait vous coûter plus cher si vous avez vieilli.

L'assurance vie

Une assurance vie sert à payer les dépenses qui surviennent après le décès d'une personne.

Il existe 2 types d'assurance vie :

- L'assurance vie temporaire
- L'assurance vie permanente

Vous avez un problème ? Vous ne comprenez pas quelque chose ?
Appelez le **Bureau d'assurance du Canada : 1 877 288-4321**

L'assurance vie **temporaire** coûte moins cher. Elle dure de 1 à 20 ans. Elle peut être très utile pendant que les enfants grandissent ou pendant que l'on rembourse un prêt.

L'assurance vie **permanente** coûte plus cher, mais elle dure toute la vie. On la prend par exemple pour demeurer assuré, peu importe son état de santé.

Les agents essaient de vendre des assurances vie permanentes. Mais pour la majorité des gens, une assurance temporaire de 10 ou 20 ans, c'est l'idéal!

Saviez-vous que...

La prime est plus chère pour les fumeurs. Si vous avez arrêté de fumer depuis un an, vérifiez avec votre assurance si vous pouvez obtenir le statut de non-fumeur.

L'assurance invalidité

L'assurance invalidité vous donne un montant d'argent chaque mois si une maladie ou une blessure vous empêchent de travailler. C'est pourquoi on l'appelle parfois assurance salaire.

Il existe plusieurs types d'assurances invalidité. Les éléments à retenir sont ceux-ci :

- Plus le montant que vous voulez recevoir est élevé, plus l'assurance coûte cher.
- Plus la durée est longue, plus l'assurance coûte cher.
- Plus la période d'attente avant de recevoir un premier versement est courte, plus l'assurance coûte cher.

Il faut donc bien réfléchir à ce que l'on veut avant de prendre ce type d'assurance.

Vous avez un problème ? Vous ne comprenez pas quelque chose ?
Appelez le **Bureau d'assurance du Canada** : **1 877 288-4321**

LES ASSURANCES DE DOMMAGES

Il faut savoir qu'on peut sauver beaucoup d'argent en magasinant les assurances de dommages chaque année.

L'assurance habitation

Que vous soyez locataire ou propriétaire, vous avez besoin d'assurer votre logement. Le propriétaire assure le bâtiment. Le locataire assure ses biens.

Ce qui est toujours couvert:

- Les vols
- Les dommages causés par le feu, par le vent, la grêle, la foudre
- Les biens temporairement en dehors de la maison (dans la voiture, par exemple)
- La négligence (vous avez oublié de verrouiller la porte)

Quand on prend une assurance habitation, il faut estimer la valeur de ses biens. Il est inutile de prendre un montant trop élevé, car l'assurance vous coûtera plus cher.

Petit budget

Même si on a peu d'argent, une assurance habitation est très importante pour ne pas se retrouver à la rue après un incendie, par exemple. Certaines compagnies acceptent de vous assurer pour un petit montant (autour de 20\$ par mois).

L'assurance responsabilité civile

Une assurance habitation inclut toujours une assurance responsabilité civile. Elle est obligatoire et ne coûte presque rien.

Cette assurance couvre :

- Les dommages aux biens et aux personnes causés par vous, par votre conjoint, par votre enfant ou votre animal (par exemple, si vous n'avez pas déglacé votre entrée et que quelqu'un se blesse).
- Les frais d'avocats pour votre défense.

Il n'est pas nécessaire que les dommages aient été causés à votre domicile. Elle vous couvre partout!

Vous avez un problème ? Vous ne comprenez pas quelque chose ?
Appelez le **Bureau d'assurance du Canada** : **1 877 288-4321**

LES ASSURANCES PUBLIQUES

S'il n'y avait que des assurances privées, beaucoup de gens n'auraient pas les moyens de s'assurer. C'est pourquoi, il y a un peu plus de 200 ans, les mouvements ouvriers ont poussé les gouvernements à créer les premiers régimes d'assurances publiques.

Contrairement à ce que l'on entend parfois, les assurances publiques ne sont pas gratuites. On les paie en même temps que les impôts.

Au Québec, voici quelques exemples d'assurances publiques :

Le Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Le régime d'assurance maladie du Québec existe depuis 1969. Il permet à tous les résidents du Québec d'avoir accès aux services de santé avec la carte d'assurance maladie. Le régime comprend deux types d'assurance : une assurance maladie et une assurance médicaments.

L'assurance maladie

- Soins médicaux

Elle couvre les examens, les radiographies, les traitements et les chirurgies dans les établissements de santé.

* Quand on arrive au Québec, on peut attendre jusqu'à 3 mois pour avoir la carte d'assurance maladie. Il est donc conseillé de prendre une assurance privée pour couvrir la période d'attente.

Saviez-vous que...

On dit parfois « Carte-soleil » pour parler de la carte d'assurance maladie. C'est parce que depuis 1974, on voit un coucher de soleil en arrière-plan de la carte.

- Services dentaires

La carte-soleil donne droit à un examen gratuit par année dans les cabinets de dentiste pour les enfants âgés de 10 ans et moins.

Vous avez un problème ? Vous ne comprenez pas quelque chose ?
Appelez le **Bureau d'assurance du Canada : 1 877 288-4321**

- Services de santé pour la vue

Les personnes de moins de 18 ans et les personnes de plus de 65 ans ont droit à un examen de la vue gratuit par année.

L'aide sociale

Les personnes qui reçoivent des prestations de l'aide sociale depuis au moins 12 mois ont droit à :

- Plusieurs traitements gratuits chez le dentiste, dont les nettoyages.
- Un examen de la vue tous les deux ans.
- Un remboursement des lunettes ou verres de contact sous certaines conditions.

L'assurance voyage

Les soins de santé que l'on reçoit en dehors du Québec ne sont pas toujours couverts. Il est donc important de bien s'informer avant de partir.

L'assurance médicaments

Au Québec, il est obligatoire d'avoir une assurance médicaments en tout temps.

Si dans votre milieu de travail, on offre un régime collectif d'assurances privées, vous n'avez pas le choix d'y adhérer et d'inscrire aussi votre conjoint et vos enfants. Les personnes qui n'ont pas accès à une assurance privée sont assurées par l'assurance médicaments de la RAMQ.

* L'assurance médicaments de la RAMQ est gratuite pour les personnes qui reçoivent des allocations de l'aide sociale, et pour certaines personnes de 65 ans et plus qui reçoivent un supplément de revenu à leur pension de vieillesse.

Vous avez un problème ? Vous ne comprenez pas quelque chose ?
Appelez le **Bureau d'assurance du Canada : 1 877 288-4321**

L'ASSURANCE AUTOMOBILE AU QUÉBEC : UN CAS PARTICULIER

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est un régime public qui protège les personnes.

Elle couvre les dommages corporels, mais pas les dommages faits à une autre voiture ou à un objet.

L'assurance publique vous protège non seulement sur les routes du Québec, mais aussi partout dans le monde! Peu importe que vous soyez responsable ou non de l'accident.

La SAAQ offre des compensations financières si vous ne pouvez plus aller travailler suite à l'accident. Elle rembourse aussi les soins de santé privés qui sont nécessaires ainsi que les vêtements et accessoires qui ont été endommagés.

Par ailleurs, en ce qui concerne les dommages faits aux véhicules, il faut avoir une assurance privée qui est obligatoire.

On a le choix entre deux types d'assurance.

On peut s'assurer seulement pour les dommages faits aux autres. On dit parfois « s'assurer juste d'un bord ». Par contre, si vous n'êtes pas responsable de l'accident, les dommages faits à votre voiture seront couverts quand même.

On peut aussi prendre l'option de protéger sa voiture. On dit parfois « s'assurer des deux bords ». Ça coûte plus cher, mais c'est important si la voiture a encore une bonne valeur.

Saviez-vous que...

Lorsqu'un accident survient, il est important d'avoir un rapport de police et de se rendre à l'hôpital, car ces preuves vous seront utiles pour faire vos réclamations.

Vous avez un problème ? Vous ne comprenez pas quelque chose ?
Appelez le **Bureau d'assurance du Canada** : **1 877 288-4321**

LES PETITS CONSEILS PRATIQUES

- Prenez une couverture étendue plutôt que limitée. Par exemple, prenez des assurances qui vous protègent contre plusieurs risques.
- Ne faites pas de fausse déclaration ou déclaration incomplète. Quand vous faites une réclamation, les assurances demandent des preuves et peuvent même ouvrir une enquête.
- Regroupez vos assurances chez le même assureur. Il pourra peut-être vous offrir un rabais.
- Il faut magasiner! Demandez un minimum de trois soumissions à différentes compagnies. Ne comparez pas seulement le prix, mais aussi, ce qui est couvert!
- Ne prenez pas la même assurance qu'un proche parce qu'il vous dit que c'est la moins chère. Votre situation est différente et chaque assureur a des critères différents.

Rappelez-vous qu'il existe toujours des solutions à vos problèmes. Il y a surtout des organismes et des professionnels qui peuvent vous aider à y voir plus clair. Il faut les consulter!

LES ACEF

Les ACEF sont des organismes qui défendent les droits des consommateurs.

ACEF de l'Est de Montréal	514 257-6622
ACEF du Nord de Montréal	514 277-7959
ACEF de l'Île Jésus.....	450 662-9428
ACEF Estrie	819 563-8144
ACEF Montérégie-Est.....	1 888 375-1443
ACEF Appalaches-Beauce-Etchemins.....	1 888 338-4755
ACEF de Lanaudière	1 866 414-1333
ACEF Grand-Portage	418 867-8545
ACEF de la Rive-Sud de Québec	1 877 835-6633
Union des Consommateurs	1 888 521-6820
Coalition Associations Consommateurs du Québec.....	1 877 962-2227

Textes et recherche

Pierre-Marc Asselin

Chargée de projet

Marie Claire Sansregret

Collaborateurs

Le comité de lecture des participants et participantes de Lettres en main; Gilles Landry, Hélène Ranger et Jean-François Beaudet de Lettres en main; Martine Marleau et Maryse Bouchard de l'ACEF de l'Est de Montréal.

Remerciements

Nous remercions la Caisse Desjardins du Cœur-de-l'Île, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation et la Chambre de la sécurité financière pour leur soutien financier.

Mise en page et graphisme

Jonathan Brazeau

Les boutiques en ligne

www.lesboutiques.ca

Impression

SISCA

790, rue d'Upton

LaSalle (Québec) H8R 2T9

Distribution

Lettres en main

5483, 12^e Avenue

Montréal (Québec) H1X 2Z8

Tél. : 514 729-3056

Télec. : 514 729-3010

Internet : www.lettresenmain.com

Courriel : lem@videotron.qc.ca

Dépôt légal : 2^e trimestre 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-922908-25-1



LETTRES *en* MAIN

Lettres en main est un groupe populaire d'alphabétisation qui intervient dans le quartier Rosemont à Montréal depuis 1982. Notre objectif principal est de contribuer à combattre l'analphabétisme. Pour ce faire, nous offrons entre autres des ateliers de lecture et d'écriture et nous nous engageons dans la défense des droits des personnes analphabètes. De plus, nous nous consacrons à la recherche, à la conception et à la diffusion de matériel didactique.



Les Associations coopératives d'économie familiale (ACEF) travaillent à la promotion de la solidarité, de l'équité et de la justice sociale en défendant les droits et les intérêts des consommateurs à faible et modeste revenu, de façon plus spécifique. Une activité importante des organismes est de conseiller et d'informer les personnes qui éprouvent des difficultés financières, qui ont des problèmes contractuels, qui sont en situation d'endettement ou qui ont besoin d'informations financières, budgétaires ou légales.